

VILLE DE DAMPMART (77)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
composant le Conseil : 23
Présents : 13
Votants : 16

SERVICE ÉMETTEUR : SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
ANNÉE : 2025

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2025

L’an deux mille vingt-cinq le neuf octobre à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DELPECH Laurent, Maire de Dampmart.

Date de la convocation : 3 octobre 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :	Laurent DELPECH, Maire	Jean-Pierre PRIEUR
	Jacques POTTIER, Adjoint	Francis BRIAND
	Aude ZAFOUR, Adjointe	David GENTIER
	Pierre CHOFFARDET, Adjoint	Lydie ZMUDA
	Michel PIRIS, Adjoint	Marie PLEGNON
	Catherine ALIBERT BRIGNONE, Adjointe	Kévin FAVRET
	Myriam CHMELEFF, Conseillère déléguée	
ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :	Françoise DARRAS pouvoir Aude ZAFOUR	
	Yvonne PASQUIER pouvoir Jean-Pierre PRIEUR	
	Guy DARRAS pouvoir Myriam CHMELEFF	
ABSENTS EXCUSÉS :	Guy ACHARD DE LA VENTE	
	Laurence HALLAIS	
	Cyril MERZY	
	Viviane PFLIEGER	
	Fabien MARTINEAU	
	Nadège PARFAIT	
	Oliviane DUPONT	

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l’article L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et l’appel nominal ayant été fait, il a été procédé, conformément à l’article L 2121.15, à l’élection d’un secrétaire de séance dans le sein du Conseil.

Pour la présente session, Madame Catherine ALIBERT BRIGNONE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu’elle a acceptées.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire explique qu'une décision modificative (DM) a pour objectif d'ajuster les prévisions inscrites au budget primitif (BP). En effet, lors de l'élaboration du budget, la commune prévoit les dépenses et les recettes par section de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible. Au fur et à mesure de l'exécution, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou surestimés. De plus, des besoins nouveaux peuvent apparaître et nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.

Fonctionnement, dépenses :

- Étant dans l'obligation d'annuler un titre sur l'année 2023 en application de l'appel du jugement du tribunal correctionnel de Meaux du 08/09/2023 MAIRIE DAMPMART/MAYER, la dépense de fonctionnement concernant le compte s'y afférent est proposée en augmentation pour un montant de 200 euros.
- À la suite de la signature de la DACT (Déclaration attestant l'Achèvement des Travaux) concernant la construction sur les terrains (LOT 10 ZAC CORDONNIERS) 10, Rue Lucien Guillaume à DAMPMART et (LOT 11 ZAC CORDONNIERS) 12, Rue Lucien Guillaume à DAMPMART, la commune doit rembourser la garantie du coût de réparation des dommages versé par Monsieur MARZOUK Marc et Mademoiselle BELLIARD Typhanie pour le lot 11 et versé par Monsieur et Madame HERVE Sébastien pour le lot 10.
- Afin de procéder aux écritures comptables nécessaire, il convient d'ajuster le budget d'investissement. Il est préférable en termes de qualité comptable d'enregistrer l'ensemble des cautions au compte 165 conformément à ce que prévoit la réglementation.

VU le budget de fonctionnement est voté en suréquilibre,

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT l'instruction budgétaire et comptable M57,

CONSIDÉRANT l'avis du SGC de CHELLES,

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité,

AUTORISE la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
Chapitre 67 - Charges spécifiques		
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	200.00 €
Chapitre 011 - Charges à caractère général		
6064	Fournitures non stockées - Fournitures administratives	-200.00 €
	Total dépenses fonctionnement	0.00 €
INVESTISSEMENT		
Dépenses		
Chapitre 13 - Subventions d'investissement		
1328	Autres subv.d'investissement rattachées aux actifs non amort.	40 000.00 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées		
165	Dépôts et cautionnement reçus	6 000.00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours		
2313	Constructions (en cours)	-6 000.00 €
	Total dépenses investissement	40 000.00 €
Recettes		
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées		
165	Dépôts et cautionnement reçus	40 000.00 €
	Total recettes investissement	40 000.00 €

DIT que la section de fonctionnement du Budget Primitif 2025 est en sur équilibre,

En dépenses pour 4 518 678,00 €
En recettes pour 6 242 955,73 €

DIT que la section d'investissement du Budget Primitif 2025 est en équilibre,

En dépenses pour 3 312 757,57 €
En recettes pour 3 312 757,57 €

FAIT ET DÉLIBÈRE LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT LES MEMBRES PRÉSENTS SIGNÉ
APRÈS LECTURE

Certifié exécutoire compte tenu de
de la transmission en Sous-préfecture,
le 10 octobre 2025 de la publication
le 10 octobre 2025 en vertu des Lois
des 2 mars et 22 juillet 1982.

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent DELPECH

